

LA REVUE DES PROGRAMMES AU CANADA (1994-1998)

▪ Définir un objectif clair

En 1993, le gouvernement s'est engagé à réduire le déficit de 5,9% à 3% du PIB en 3 ans. Au début de 1994, le nouveau gouvernement a annoncé que cet objectif de réduction du déficit public serait réalisé notamment par la réduction des dépenses, permise par une revue des dépenses de tous les ministères. Après 22 ans de déficits budgétaires consécutifs, le gouvernement devait en effet, en 1994, emprunter pour couvrir 25 % de ses dépenses annuelles et consacrait 30 % de ses recettes aux intérêts de la dette, qui s'élevait à 70 % du PIB. Le gouvernement canadien cherchait à réaliser des ajustements pour réduire le déficit et dégager des marges de financement pour de nouvelles priorités.

▪ Adopter une méthode

Chaque ministère a évalué les dépenses et les programmes existants en se fondant sur une série de six critères :

- L'intérêt public : L'activité, le programme sert-il l'intérêt public ? Si ce n'est pas le cas, il est abandonné.
- Le rôle du gouvernement : Y a-t-il un rôle légitime/nécessaire pour l'État ? Si c'est le cas, le critère de fédéralisme est retenu. Si ce n'est pas le cas, le critère de partenariat est retenu.
- Le fédéralisme : Le rôle actuel de l'État fédéral est-il approprié ?
- Le partenariat : Le programme pourrait-il/devrait-il être opéré par le secteur privé ou bénévole ?
- L'efficacité : Comment peut-on améliorer l'efficacité de l'activité, du programme ? Le programme/l'activité pourrait-il être opéré plus efficacement en association avec les provinces ou le secteur privé ou bénévole ?
- La capacité financière : Peut-on assumer financièrement l'ensemble de programmes et d'activités qui en résultera ? Si ce n'est pas le cas, que devrait-on abandonner ?

▪ Une implication au plus haut niveau

Les décisions stratégiques résultant de cette analyse systématique ont été prises au plus haut niveau de l'Etat, au Conseil des ministres. Les membres du gouvernement étaient totalement impliqués dans la démarche, qui avait été initiée par un comité constitué des plus hautes instances politiques et administratives.

Le gouvernement a réduit les dépenses d'environ 17 milliards de dollars canadiens en imposant dans la Loi de Finances de 1995 des économies s'échelonnant de 5% à 40 % dans le budget des ministères selon les priorités définies. Dans le contexte de la revue des programmes, « moderniser » signifiait :

- Affecter les ressources aux programmes prioritaires et réduire les moyens pour les autres ;
- Réduire considérablement les subventions aux entreprises privées ;
- Tirer des revenus de certaines activités, dans la mesure où cela est souhaitable et possible et augmenter la facturation de certains services gouvernementaux ;
- Adopter une approche centrée sur les citoyens et l'efficacité du service.

▪ Des objectifs atteints

Le gouvernement a ainsi obtenu son premier excédent budgétaire en 1997, devançant d'un an les prévisions. En 1998 la dette avait reculé pour s'établir à 65 % du PIB. Les dépenses consacrées aux programmes avaient été réduites de 16 milliards de dollars canadiens, et représentaient le plus faible pourcentage du PIB en presque 50 ans (12%). Le nombre de fonctionnaires fut réduit de 16% (60 000 emplois), sans conflit social et sans dégradation du service.

Les décisions issues de la revue des programmes ont permis de jeter les bases d'une croissance durable.

- En 2007, le Canada a présenté pour la dixième année consécutive un budget en excédent. Le ratio de la dette sur le PIB devrait baisser pour s'établir à 31,7 % en 2007-2008. Le prochain objectif gouvernemental est de le ramener à 25% du PIB d'ici 2013 – 2014.
- La croissance économique a été forte sur la période et a atteint 2,75% en 2006.
- Au regard du dynamisme de la création d'emplois au Canada, et malgré des taux d'activité presque record, le taux de chômage n'a cessé de diminuer pour atteindre 6,1 % en juin 2007, au plus bas depuis plus de 30 ans.